

## Pièces à fournir à l'appui d'une demande de carte nationale d'identité

- **Première demande**

- formulaire de demande, daté et signé sur la 1<sup>ère</sup> page uniquement
- acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition...) ou de résidence (attestation sur l'honneur de l'hébergeant, accompagnée d'une facture à son nom et de sa pièce d'identité)
- livret de famille pour les femmes mariées souhaitant faire figurer leur nom d'épouse sur la carte d'identité
- 2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, cou dégagé (format 35mm ×45mm)

- **Renouvellement de carte périmée**

- formulaire de demande daté et signé sur la 1<sup>ère</sup> page uniquement
- ancienne carte nationale d'identité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition...) ou de résidence (attestation sur l'honneur de l'hébergeant accompagné d'une facture à son nom et de sa pièce d'identité)
- livret de famille pour les femmes mariées souhaitant faire figurer leur nom d'épouse sur la carte d'identité
- 2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, cou dégagé (format 35mm ×45mm)

Nb : Si la carte d'identité est périmée depuis plus de deux ans : fournir en plus un acte de naissance de moins de 3 mois

- **Renouvellement suite à une perte ou un vol**

- mêmes pièces à fournir que pour une première demande
- + déclaration de perte (établie en mairie) ou de vol (établie en gendarmerie)
- + 25 € en timbres fiscaux